

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
VILLE DE LORRAINE**

**PROJET DE RÈGLEMENT URB-08-04**

***Règlement URB-08-04 modifiant le « Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » concernant les travaux assujettis***

---

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est toujours en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Lorraine juge opportun de procéder à certaines modifications du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné accompagné du dépôt du projet de règlement lors de la séance du conseil municipal du 11 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Lorraine décrète ce qui suit :**

---

**ARTICLE 1.**

Le paragraphe 3 du premier aliéna de l'article 1.2 « Travaux et constructions concerné » du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par le remplacement du mot « transformation » par les mots « rénovation extérieure ».

**ARTICLE 2.**

Le premier alinéa de l'article 1.2 « Travaux et constructions concerné » du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par la suppression du paragraphe 9.

**ARTICLE 3.**

Le paragraphe 12 du premier alinéa de l'article 1.2 « Travaux et constructions concerné » du *Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par l'ajout de la phrase suivante :

Ville de Lorraine

« Ne sont pas soumis à cette disposition les travaux effectués aux élévations latérales et arrière d'un bâtiment résidentiel. »

**ARTICLE 4.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

---

M. Jean Comtois  
Maire

---

Me Gabrielle Ethier-Raulin  
Greffière

**CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS REQUISES  
(article 357 L.C.V.)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 11 juin 2024 (2024-06-101)  
Adoption du projet de règlement : 11 juin 2024 (2024-06-101)  
Transmission à la MRC :  
Assemblée publique de consultation :  
Adoption du règlement :  
Certificat de conformité de la MRC :  
Entrée en vigueur :

---

M. Jean Comtois  
Maire

---

Me Gabrielle Ethier-Raulin  
Greffière